



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 19 septembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCACTION	
Date	12/09/2012
Affichage	12/09/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : PATRIMOINE 1.

**OBJET : TRICENTENAIRE DU
TRAITE D'UTRECHT –
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LA
COMMUNE DE CHIOMONTE
(ITALIE).**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, PEYTHIEU Eric, BOVETTO Fanny,
ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Dans le cadre de la commémoration du tricentenaire du Traité d'Utrecht (1713) qui fixe notamment la frontière franco-italienne, les communes de Briançon et de Chiomonte souhaitent s'associer afin d'engager une réflexion sur l'unité des populations alpines des deux versants des Alpes occidentales.

Cette collaboration prendra la forme, entre avril 2013 et avril 2014, d'actions culturelles, sportives, économiques pour témoigner et renforcer le sens du partage et d'appartenance à un territoire alpin commun.

Une convention est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 25 SEP. 2012
PUBLIÉ LE 25 SEP. 2012
NOTIFIÉ LE 27 SEP. 2012

CONVENTION de PARTENARIAT

Entre

La Ville de Briançon,
représentée par son maire en exercice,
Monsieur Gérard FROMM,

d'une part,

et

la Commune Chiomonte
représenté par son maire en exercice,
Monsieur Renzo PINARD,

d'autre part,

Préambule

2013, année du tricentenaire de la signature du traité d'Utrecht, rappelle à nos esprits que les terres alpines sous souveraineté française jusqu'en 1713, sont marquées par une empreinte culturelle commune.

Briançon, ancien centre du baillage des montagnes du haut Dauphiné, capitale des Escartons et Chiomonte située aux confins extrêmes du Dauphiné, souhaite diffuser les valeurs de la paix d'Utrecht. En effet, le traité marque l'essor de la diplomatie en Europe, les techniques et savoir-faire politiques qui ont participé à la construction des dimensions nationales et européenne.

Le tricentenaire est l'occasion d'engager une réflexion sur l'unité des populations alpines des deux versants des Alpes occidentales. Aujourd'hui, l'intégration politique, économique européenne ravive ces liens d'unité et de partage sur une échelle plus large.

C'est ainsi que la Ville de Briançon et la commune de Chiomonte ont convenu d'un rapprochement visant à établir un accord de partenariat.

Il a été convenu ce qui suit :

Article I : Objet

Par la présente convention, les communes de Briançon et de Chiomonte s'associent pour créer une dynamique d'actions culturelles, sportives, économiques pour témoigner et renforcer le sens du partage et d'appartenance à un même territoire alpin.

Une telle initiative est le point de départ du partenariat entre les deux communes et leurs réseaux.



Article 2 : le Tricentenaire d'Utrecht

D'avril 2013 à avril 2014, de part et d'autre de la frontière, seront organisées des rencontres d'élus, des colloques historiques, des ateliers destinés aux scolaires, des manifestations sportives à travers le territoire des Escartons.

Article 3 : la mise en œuvre

Un plan d'actions annuel définissant les objectifs de l'année à venir sera établi par les deux parties. Les projets consisteront notamment, d'une part, en la réalisation d'actions par les deux collectivités et, d'autre part, en la mise en relation d'acteurs de terrain chargés de mener des projets communs pour lesquelles les communes interviendront en appui.

Les projets qui le nécessiteront seront déclinés par convention propre comprenant des précisions relatives au budget, à la mise en œuvre concrète et au plan d'actions.

Article 4 : Durée

La présente convention prendra effet à la date de signature par les deux parties concernées. Elle est conclue pour une durée de deux ans.

Article 5 : Communication

Un logo sera conçu afin de traduire les notions de frontière et de paix. Il sera propriété exclusive des deux communes.

Le budget prévisionnel de sa conception est de 1 000 €. Le financement sera pour moitié pris en charge par chaque commune.

Le logo pourra être utilisé, à l'avenir, lors de manifestations organisées sur le territoire dont la thématique principale est l'art du traité, de la diplomatie (les traités internationaux, politiques, économiques, etc).

Article 6 : Litiges

Les contestations qui pourraient s'élever entre la commune de Chiomonte et la Ville de Briançon au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente seront de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Briançon, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Maire de Chiomonte

Le Maire de Briançon

Renzo PINARD

Gérard FROMM